



C/43/13

ORIGINAL : anglais

DATE : 22 septembre 2009

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**  
GENÈVE

**CONSEIL**

**Quarante-troisième session ordinaire**  
**Genève, 22 octobre 2009**

ADOPTION DE DOCUMENTS

*Document établi par le Bureau de l'Union*

1. L'objet du présent document est de fournir des informations pertinentes sur les documents que le Conseil est invité à adopter à sa quarante-troisième session ordinaire :

a) Documents TGP :

TGP/12/1 : Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques  
(document TGP/12/1 Draft 8)

TGP/13/1 : Conseils pour les nouveaux types et espèces  
(document TGP/13/1 Draft 15)

TGP/0/2 : Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents  
(document TGP/0/2 Draft 1)

b) UPOV/INF/12/2 : Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV  
(document UPOV/INF/12/2 Draft 1)

c) UPOV/INF/13/1 : Document d'orientation concernant la procédure à suivre pour devenir membre de l'UPOV  
(document UPOV/INF/13/1 Draft 2)

- d) UPOV/INF/14/1 : Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant la procédure à suivre pour ratifier l'Acte de 1991 de la Convention UPOV ou y adhérer (document UPOV/INF/14/1 Draft 2)
- e) Notes explicatives :
- UPOV/EXN/GEN/1 : Notes explicatives sur les genres et espèces devant être protégés selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV\* (Article 3)<sup>1</sup> (document UPOV/EXN/GEN Draft 2)
- UPOV/EXN/NAT/1 : Notes explicatives sur le traitement national selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (Article 4)<sup>1</sup> (document UPOV/EXN/NAT Draft 2)
- UPOV/EXN/NOV/1 : Notes explicatives sur la nouveauté selon la Convention UPOV (Article 6)<sup>1</sup> (document UPOV/EXN/NOV Draft 3)
- UPOV/EXN/PRI/1 : Notes explicatives sur le droit de priorité selon la Convention UPOV (Article 11)<sup>1</sup> (document UPOV/EXN/PRI Draft 2)
- UPOV/EXN/PRP/1 : Notes explicatives sur la protection provisoire selon la Convention UPOV (Article 13)<sup>1</sup> (document UPOV/EXN/PRP Draft 2)
- UPOV/EXN/EDV/1 : Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (Article 14.5)<sup>1</sup> (document UPOV/EXN/EDV Draft 3)
- UPOV/EXN/EXC/1 : Notes explicatives sur les exceptions au droit d'obtenteur selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (Article 15)<sup>1</sup> (document UPOV/EXN/EXC Draft 4)
- UPOV/EXN/NUL/1 : Notes explicatives sur la nullité du droit d'obtenteur selon la Convention UPOV (Article 21)<sup>1</sup> (document UPOV/EXN/NUL Draft 2)
- UPOV/EXN/CAN/1 : Notes explicatives sur la déchéance de l'obtenteur selon la Convention UPOV (Article 22)<sup>1</sup> (document UPOV/EXN/CAN Draft 2)
- UPOV/EXN/ENF/1 : Notes explicatives sur la défense des droits d'obtenteur selon la Convention UPOV (Article 30.1i)<sup>1</sup> (document UPOV/EXN/ENF Draft 3)

---

<sup>1</sup> Acte de 1991 de la Convention UPOV.

- f) UPOV/INF/6/1 : Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (document UPOV/INF/6/1 Draft 3)

A. DOCUMENTS TGP

TGP/12/1 : Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques (document TGP/12/1 Draft 8)

2. Le texte du document TGP/12/1 Draft 8 a été approuvé par le Comité technique (TC) à sa quarante-cinquième session, tenue à Genève du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2009, et par le Comité administratif et juridique (CAJ) à sa cinquante-neuvième session, tenue à Genève le 2 avril 2009. Les traductions en français, en allemand et en espagnol du document TGP/12/1 Draft 8 ont été examinées par les membres concernés du Comité de rédaction.

*3. Le Conseil est invité à adopter le document TGP/12/1 "Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques" sur la base du document TGP/12/1 Draft 8.*

TGP/13/1 : Conseils pour les nouveaux types et espèces (document TGP/13/1 Draft 15)

4. Le texte du document TGP/13/1 Draft 15 a été approuvé par le TC à sa quarante-cinquième session et par le CAJ à sa cinquante-neuvième session. Les traductions en français, en allemand et en espagnol du document TGP/13/1 Draft 15 ont été examinées par les membres concernés du Comité de rédaction.

*5. Le Conseil est invité à adopter le document TGP/13/1 "Conseils pour les nouveaux types et espèces" sur la base du document TGP/13/1 Draft 15.*

TGP/0/2 : Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents (document TGP/0/2 Draft 1)

6. Le TC, à sa quarante-cinquième session, et le CAJ, à sa cinquante-neuvième session, sont convenus de proposer que le document TGP/0 soit révisé (pour devenir le document TGP/0/2) parallèlement à l'adoption prévue des documents TGP/12 et TGP/13 par le Conseil à sa quarante-troisième session ordinaire.

*7. Le Conseil est invité à adopter le document TGP/0/2 "Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents" sur la base du document TGP/0/2 Draft 1.*

B. UPOV/INF/12/2 : NOTES EXPLICATIVES CONCERNANT LES DÉNOMINATIONS VARIÉTALES EN VERTU DE LA CONVENTION UPOV (document UPOV/INF/12/2 Draft 1)

8. Les “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV” (document UPOV/INF/12/1) ont été adoptées par le Conseil à sa quarantième session ordinaire, tenue le 19 octobre 2006. Sous réserve de l’approbation du CAJ à sa soixantième session devant avoir lieu à Genève les 19 et 20 octobre 2009, le Conseil a été invité à examiner la deuxième partie intitulée “Classes englobant plusieurs genres” de l’annexe I du document UPOV/INF/12/1 pour modifier la classe 202 “*Panicum, Setaria*” en raison d’un reclassement botanique touchant ces genres et espèces, ainsi que la classe 211 “Champignons comestibles”.

Classe 202

9. Le TC, à sa quarante-cinquième session, est convenu de proposer que la classe 202 figurant dans la deuxième partie intitulée “Classes englobant plusieurs genres” de l’annexe I du document UPOV/INF/12/1 couvre *Megathyrsus, Panicum, Setaria* et *Steinchisma*. Pour faire en sorte que toutes les parties intéressées puissent examiner d’une manière adéquate la situation en ce qui concerne la classe 202, le TC a invité le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) à examiner cette proposition lors de sa trente-huitième session, à Séoul (République de Corée) du 31 août au 4 septembre 2009. Il est convenu, sous réserve que le TWA approuve la proposition du TC, que le CAJ soit invité à examiner cette proposition à sa soixantième session, qui se tiendra à Genève les 19 et 20 octobre 2009, en corrélation avec la proposition de révision du document UPOV/INF/12/1 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV”.

Classe 211

10. Le TC, à sa quarante-cinquième session, a proposé de modifier la classe 211 dans la deuxième partie intitulée “Classes englobant plusieurs genres” de l’annexe I du document UPOV/INF/12/1, afin d’englober toutes les espèces *Agaricus, Agrocybe, Auricularia, Dictyophora, Flammulina, Ganoderma, Grifola, Hericium, Hypsizigus, Lentinula, Lepista, Lyophyllum, Meripilus, Mycoleptodonoides, Naematoloma, Panellus, Pholiota, Pleurotus, Polyporus, Sparassis* et *Tricholoma*. Le TC est convenu en outre de modifier le nom de la classe 211 pour qu’elle s’intitule “Classe 211 (Champignons)”. Le TC a noté que le CAJ serait informé de sa proposition concernant la classe 211 pour examen à sa soixantième session qui se tiendra à Genève les 19 et 20 octobre 2009. Si le CAJ accepte la proposition du TC, un projet de version révisée des “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV” (le document UPOV/INF/12/2 Draft 1) sera présenté au Conseil pour adoption à sa quarante-troisième session ordinaire qui se tiendra à Genève le 22 octobre 2009.

11. Il sera fait rapport au Conseil, à sa quarante-troisième session ordinaire, sur les conclusions du CAJ, à sa soixantième session, relatives aux propositions de révision des classes 202 et 211.

*12. Le Conseil est invité, sous réserve de l'approbation du CAJ, à adopter le document UPOV/INF/12/2 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV" sur la base du document UPOV/INF/12/2 Draft 1.*

C. UPOV/INF/13/1 : DOCUMENT D'ORIENTATION CONCERNANT LA PROCÉDURE À SUIVRE POUR DEVENIR MEMBRE DE L'UPOV (document UPOV/INF/13/1 Draft 2)

13. Le texte du document UPOV/INF/13/1 Draft 2 a été approuvé par le CAJ, par correspondance, le 29 août 2009 (circulaire E-1042).

*14. Le Conseil est invité à adopter le document UPOV/INF/13/1 "Document d'orientation concernant la procédure à suivre pour devenir membre de l'UPOV" sur la base du document UPOV/INF/13/1 Draft 2.*

D. UPOV/INF/14/1 : DOCUMENT D'ORIENTATION DESTINÉ AUX MEMBRES DE L'UPOV CONCERNANT LA PROCÉDURE À SUIVRE POUR RATIFIER L'ACTE DE 1991 DE LA CONVENTION UPOV OU Y ADHÉRER (document UPOV/INF/14/1 Draft 2)

15. Le texte du document UPOV/INF/14/1 Draft 2 a été approuvé par le CAJ, par correspondance, le 29 août 2009 (circulaire E-1042).

*16. Le Conseil est invité à adopter le document UPOV/INF/14/1 "Document d'orientation destiné aux membres de l'UPOV concernant la procédure à suivre pour ratifier l'Acte de 1991 de la Convention UPOV ou y adhérer" sur la base du document UPOV/INF/14/1 Draft 2.*

## E. NOTES EXPLICATIVES

17. Le CAJ est convenu à sa cinquante-neuvième session et par correspondance le 8 juillet 2009 (circulaire E-1016) et le 29 août 2009 (circulaire E-1042) que le Conseil soit invité à adopter les notes explicatives ci-après à sa quarante-troisième session ordinaire :

- UPOV/EXN/GEN/1 : Notes explicatives sur les genres et espèces devant être protégés selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (Article 3)<sup>1</sup>  
(document UPOV/EXN/GEN Draft 2)
- UPOV/EXN/NAT/1 : Notes explicatives sur le traitement national selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (Article 4)<sup>1</sup>  
(document UPOV/EXN/NAT Draft 2)
- UPOV/EXN/NOV/1 : Notes explicatives sur la nouveauté selon la Convention UPOV (Article 6)<sup>1</sup>  
(document UPOV/EXN/NOV Draft 3)
- UPOV/EXN/PRI/1 : Notes explicatives sur le droit de priorité selon la Convention UPOV (Article 11)<sup>1</sup>  
(document UPOV/EXN/PRI Draft 2)
- UPOV/EXN/PRP/1 : Notes explicatives sur la protection provisoire selon la Convention UPOV (Article 13)<sup>1</sup>  
(document UPOV/EXN/PRP Draft 2)
- UPOV/EXN/EDV/1 : Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (Article 14.5)<sup>1</sup>  
(document UPOV/EXN/EDV Draft 3)
- UPOV/EXN/EXC/1 : Notes explicatives sur les exceptions au droit d'obtenteur selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (Article 15)<sup>1</sup>  
(document UPOV/EXN/EXC Draft 4)
- UPOV/EXN/NUL/1 : Notes explicatives sur la nullité du droit d'obtenteur selon la Convention UPOV (Article 21)<sup>1</sup>  
(document UPOV/EXN/NUL Draft 2)
- UPOV/EXN/CAN/1 : Notes explicatives sur la déchéance de l'obtenteur selon la Convention UPOV (Article 22)<sup>1</sup>  
(document UPOV/EXN/CAN Draft 2)
- UPOV/EXN/ENF/1 : Notes explicatives sur la défense des droits d'obtenteur selon la Convention UPOV (Article 30.1i)<sup>1</sup>  
(document UPOV/EXN/ENF Draft 3)

---

<sup>1</sup> Acte de 1991 de la Convention UPOV.

18. *Le Conseil est invité à adopter les documents suivants :*

a) *UPOV/EXN/GEN/1* “Notes explicatives sur les genres et espèces devant être protégés selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV” sur la base du document *UPOV/EXN/GEN Draft 2*;

b) *UPOV/EXN/NAT/1* “Notes explicatives sur le traitement national selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV” sur la base du document *UPOV/EXN/NAT Draft 2*;

c) *UPOV/EXN/NOV/1* “Notes explicatives sur la nouveauté selon la Convention UPOV” sur la base du document *UPOV/EXN/NOV Draft 3*;

d) *UPOV/EXN/PRI/1* “Notes explicatives sur le droit de priorité selon la Convention UPOV” sur la base du document *UPOV/EXN/PRI Draft 2*;

e) *UPOV/EXN/PRP/1* “Notes explicatives sur la protection provisoire selon la Convention UPOV” sur la base du document *UPOV/EXN/PRP Draft 2*;

f) *UPOV/EXN/EDV/1* “Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV” sur la base du document *UPOV/EXN/EDV Draft 3*;

g) *UPOV/EXN/EXC/1* “Notes explicatives sur les exceptions au droit d’obtenteur selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV” sur la base du document *UPOV/EXN/EXC Draft 4*;

h) *UPOV/EXN/NUL/1* “Notes explicatives sur la nullité du droit d’obtenteur selon la Convention UPOV” sur la base du document *UPOV/EXN/NUL Draft 2*;

i) *UPOV/EXN/CAN/1* “Notes explicatives sur la déchéance de l’obtenteur selon la Convention UPOV” sur la base du document *UPOV/EXN/CAN Draft 2*; et

j) UPOV/EXN/ENF/1 “Notes explicatives sur la défense des droits d’obtenteur selon la Convention UPOV” sur la base du document UPOV/EXN/ENF Draft 3.

F. UPOV/INF/6/1 : ORIENTATIONS EN VUE DE LA RÉDACTION DE LOIS FONDÉES SUR L’ACTE DE 1991 DE LA CONVENTION UPOV (document UPOV/INF/6/1 Draft 3)

19. Les “Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l’Acte de 1991 de la Convention UPOV” (document UPOV/INF/6/1 Draft 3) visent à aider les États/organisations intergouvernementales souhaitant rédiger une loi conforme à l’Acte de 1991 de la Convention UPOV. Le texte du document UPOV/INF/6/1 Draft 3 a été approuvé par le CAJ, à sa cinquante-neuvième session, et par correspondance le 8 juillet 2009 (circulaire E-1016) et le 29 août 2009 (circulaire E-1042). Le CAJ est convenu de soumettre le document UPOV/INF/6/1 au Conseil pour adoption à sa quarante-troisième session ordinaire. Il a pris note du fait que le document UPOV/INF/6/1 “Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l’Acte de 1991 de la Convention UPOV”, une fois adopté par le Conseil, remplacerait la “Loi type sur la protection des obtentions végétales” (publication n° 842 de l’UPOV).

20. *Le Conseil est invité à adopter le document UPOV/INF/6/1 “Orientations en vue de la rédaction de lois fondées sur l’Acte de 1991 de la Convention UPOV” sur la base du document UPOV/INF/6/1 Draft 3.*

[Fin du document]